COMMUNE DE BERLES-AU-BOIS **2026 / 06**

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, suite à une convocation en date du trente septembre deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

Étaient présents : Michel PETIT, Sandrine FIEVET, Laurent FLAMENT, Sabine GARBE, Christian PEUVREL, Annie DAMIENS-SEVIN, Christophe ANDRE, Anne-Sophie LEMAIRE, Juliette THUILLIEZ, Arnaud HECQUET, Coralie DANTHOIS, Christine PIGACHE, Christian DIRUIT

Absents excusés : -Ludovic BRASSART ayant donné pouvoir à Coralie DANTHOIS
-Sébastien THULL ayant donné pouvoir à Anne-Sophie LEMAIRE

Secrétaire de séance : Madame Juliette THUILLIEZ

I] MOT DU MAIRE :

Bonsoir à toutes et à tous,

Merci pour votre présence à cette réunion de conseil ce soir. J'espère que la période estivale vous a permis de vous reposer ou de travailler pour celles et ceux du monde de l'agriculture dans les meilleures conditions possibles malgré la canicule inédite de cet été.

1) Je tiens à remercier celles et ceux qui ont contribué à la réussite d'une première édition de la fête du 14 juillet tout en excusant les élus qui ne pouvaient être présents. Ce 1er 14 juillet nouvelle version est à renouveler même si la météo était sous le signe de la canicule.

Permettez-moi deux remarques ou observations sur cette journée :

1. Il était convenu que pour les cadeaux donnés ou promis aux enfants, une présence et une participation même minimale était requise.
 Un incident mineur s'est produit, M. et Mme PEZE et leurs enfants sont venus et étaient présents lors de la cérémonie devant le monument aux morts. A peine terminée, ils ont demandé directement qu'on leur donne les cadeaux promis par la municipalité. Il leur a été répondu les conditions déjà dites et de revenir à 18h00. Ce qu'ils n'ont pas fait.
 J'ai constaté ensuite que j'avais été appelé deux fois par M. PEZE sans qu'il ne me laisse de message (vers 18h35, je pense). Je lui ai envoyé un SMS le lendemain, en lui signalant que j'étais en congés et qu'il pouvait éventuellement m'adresser sa demande par mail et que je lui répondrai. Depuis, j'ai eu un seul appel, le 2 septembre, toujours sans message.
 Simplement vous dire que la commune n'est pas un « open-bar », une auberge espagnole et encore moins un service distributeur gratuit sans un minimum d'engagement citoyen.

2. Autre remarque : un simple rappel, lorsque la commune instaure une régie communale qui relève de l'argent public, chaque élu doit payer ses consommations ou les tournées qu'il offre. Je tiens à remercier vivement Christophe ANDRE et Arnaud HECQUET pour leur sérieux et la rigueur qu'ils ont exercé tout au long de cette manifestation, les comptes étaient bons. Merci encore.

2) Pour la commission des chemins et de la sécurité routière, une première réunion a déjà eu lieu pour faire un état des lieux et la délibération concernant le virage dangereux (rue Anatole Dalaut – rue de

Bailleulval) a été envoyée au Président du Conseil Départemental et aux différents responsables de cette collectivité pour prise en compte et consultation de cette problématique.

Prochainement, d'autres réunions sont à prévoir et je vous informerai des dates qui vous seront proposées par nos partenaires (Gendarmerie, Conseil Départemental et Association Préventive Routière du Pas-de-Calais d'Arras pour les piétons (14 rue du Général Barbot à Arras)).

Dans un autre cadre, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à consulter des entreprises qui pourraient remettre en état notre voirie communale pour éviter les dégradations classiques (nids de poule, faïençage et autres).

3) Les travaux d'engazonnement des cimetières ont commencé ce jour. Les cailloux sont enlevés et déposés chez M. François PIGACHE. Nous suivons ce chantier au quotidien. Je vous demande de bien vouloir me proposer des suggestions ou solutions pour les espaces derrière et entre les tombes qui ne peuvent être engazonnés (risque de responsabilité). Vous pouvez me contacter directement sur ce point ou si vous le désirez lors d'une prochaine réunion de conseil afin que ce point soit mis à l'ordre du jour.

4) Concernant les commissions :

- Je demanderai à Madame Sabine GARBE de réunir sa commission pour l'étude de ramassage des déchets verts gratuits afin que vous puissiez nous dire les critères que vous retiendrez sachant que j'ai déjà des éléments précieux puisque j'ai eu le 18 septembre dernier avec les maires de La Cauchie et Pommier en présence de Monsieur le Directeur Olivier SAUVAGE, mais aussi de traiter les moyens d'accès au sport tel que prévu dans notre programme.
- A Madame Sandrine FIEVET de réunir la commission Patrimoine pour commencer l'étude de la réhabilitation complète de la grotte de la commune, copie conforme de celle de Lourdes appelée Grotte de Massabielle. Nous avons de nombreux éléments pour travailler sur ce dossier. Annie et Christian s'associeront je pense bien volontiers et celles et ceux qui veulent s'investir dans ce projet doivent le faire savoir soit à Sandrine, soit à Dominic ou moi-même.

5) Le 10 septembre dernier, une réunion avec M. le Préfet LAUCH et le Directeur Académique de l'Education Nationale, M. VAUTIER, a eu lieu dans les locaux de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Vous avez reçu les documents par mail des études et projections de l'Académie et de la Préfecture.

En résumé :

- Le Département a perdu 3 500 élèves en 2025 et cette perte va s'accentuer dans les 10 ans à venir. Cette diminution d'enfants n'est pas nouvelle et je pense que chacun en connait les raisons.
- En 2025, 175 classes auraient dû disparaitre mais elles ont été maintenues. Mais aujourd'hui, l'Etat nous informe que c'est environ 205 classes qui fermeront à la prochaine rentrée.
- Les informations données aux maires du Département : -Une classe est composée de 25 à 26 enfants en moyenne
 -Le taux d'encadrement a augmenté pour toutes les classes du Pas-de-Calais et même du Nord.
 -La réhabilitation d'une classe aux normes actuelles est évaluée entre 500 000.00€ et 1 000 000.00€.

 A savoir que les classes de CM1 et CM2 de la commune ont des effectifs de 16 et 21 enfants et que le RPI La Fontaine a vu son effectif général baisser de 7,7% soit 7 élèves cette année et qu'en 2028 viendrait s'ajouter une nouvelle baisse supplémentaire de 4,4%.

Le Préfet nous a demandé de bien faire des propositions de projets rapidement et ce pour 2028. Sans proposition, l'Etat décidera seul nous a-t-il prévenu.

M. Jérôme BECART était présent à cette réunion. Il appartient au Syndicat du RPI La Fontaine de se mettre au travail où notre commune prendra toute sa part s'il le faut. Pour notre commune, il faudra se limiter en dépenses pour les écoles en attendant et je n'ai pas dit qu'il ne fallait rien faire puisque le préau a été rénové pour qu'il soit moins glissant à la demande des enseignants.
Je pense qu'il est important que je vous informe de ce dossier et surtout de prendre soin de l'analyser avec la mesure et le recul nécessaire sans déformer mes propos.
Je sais que M. le Préfet LAUCH nous a fait part de ses deux priorités dès son arrivée : la sécurité sous toutes ses formes et les écoles.

7) Mur de l'école

Trois entreprises ont été contactées : -L'entreprise Zelazny, qui est venue mais qui ne pourra pas intervenir avant 2027 (début septembre ou octobre), car leur carnet de commandes est très chargé et les délais ne seront peut-être pas tenus.

-Le chantier d'insertion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, qui a les mêmes contraintes et dont le chantier devrait durer trois mois. Lors de notre rencontre, je leur ai donc proposé de refaire le pignon en pierre de la mairie qui est très abîmé et de refaire les joints du soubassement en briques, ainsi que la sécurisation du mur en briques qui est en limite du city-stade, ce mur nous appartenant.

-L'entreprise CAPIAUX de Bienvillers-au-Bois peut effectuer les travaux du mur rapidement pendant les vacances de la Toussaint ; au moins, cela sera fait sous peu et nous évitera risques et critiques inutiles. Le coût est particulièrement, à ma grande surprise, faible : 1 900 € hors taxes. Il va s'occuper d'enlever toutes les racines du lierre et du changement de briques. L'insertion aurait été plus chère et l'entreprise Zelazny avait des échéances trop éloignées. Au plus vite, au mieux pour la sécurité.

Madame PIGACHE demande à ce que le chantier soit suivi avec une attention particulière.

Monsieur le Maire lui confirme que le chantier sera suivi avec rigueur et qu'il engage sa responsabilité en cas de problèmes.

8) Espace Bauchet

L'entreprise DELAMBRE nous a adressé un courrier contestant les modalités prises pour les pénalités de retard, en demandant un recours ou un arrangement amiable. Pour faire court, le motif est le suivant : seul le maire devait prendre la décision en son nom, dit son conseil juridique. Alors que sur ce dossier, j'ai joué la parfaite transparence en vous demandant votre avis. De toutes les façons, si j'avais pris la décision seul, je pense qu'il y aurait eu une contestation malgré tout. J'ai donc décidé d'avoir recours à un cabinet d'avocats spécialisé pour traiter ce dossier car je ne suis pas un juriste aguerri. Le coût s'élève à 2 800 € hors taxes, sachant que Groupama prend en charge 600 € avec la protection juridique. Groupama n'a pas l'expérience dans ces domaines et nous demanderons la prise en charge de la différence à l'entreprise Delambre par le biais de nos avocats.

9) Affaire SERIANCE

Après avoir dénoncé le contrat qui nous liait à SERIANCE, ce dernier conteste aussi car il estime que ce contrat devrait s'achever en 2028, bien que nous ayons respecté les délais de préavis dans le contrat. L'intervention pour nous défendre s'est faite conjointement par le service de légalité de la Préfecture (certes un peu incomplet) et reprise par l'assurance Groupama. Nous avons demandé d'accélérer la

procédure car, à ce jour, nous avons reçu plus de sept candidatures pour le poste qui a été ouvert. Nous avons des entretiens à mener.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des contrindications quant à la poursuite de la procédure. Monsieur BRASSART s'abstient.

Bonne nouvelle : l'église Saint-Pierre a été retenue par le nouveau prêtre pour qu'il y ait des messes chaque dimanche, et il y aura donc un nettoyage hebdomadaire à effectuer.

10) Dépenses engagées/effectuées depuis le dernier conseil municipal :

1. Rejointoiement du mur de l'école auprès de la société CAPIAUX Julien – 1 900.00€ HT

2. Spectacle de Noël – (Nom du spectacle : Le renne de Noël) – 750.00€ HT

3. Honoraires du cabinet d'avocats SEBAN – 2 800.00€ HT (une partie est prise en charge à hauteur de 600.00€ par GROUPAMA)

4. Escape Game Halloween – 711.15€ HT

5. Achat d'une nouvelle cafetière pour la salle des fêtes à Boyaval – 263.00€ HT

6. Réabonnement Panneau Pocket pour 3 ans (+ 6 mois offerts) - 487.50€ HT

7. Réparation en urgence des WC de l'école à SARL CHARLES – 642.61€ HT

8. Fioul pour l'école/mairie à PIGACHE COMBUSTIBLES – 1 700.00€ TTC

9. Plusieurs interventions de BALESTRA sur le réseau rue du moulin et rue du Calluy (pas encore reçu les factures à ce jour) – pour plusieurs milliers d'euros.
 A savoir que le réseau allant de la mairie jusqu'à l'intersection est si j'ose dire, « pourri », et il est urgent de refaire ce tronçon à neuf.

10. Une subvention de 320.00€ a été accordée dans l'urgence au Sporting Club Artésien (montant similaire attribué par les communes de Foncquevillers et Bienvillers-au-Bois) pour la participation aux frais de transport pour le 4è tour de la Coupe de France. Le club nous a remercié.

11. Enfin, dans le cadre du Plan Canicule proposé par EDF, une demande de subvention a été faire pour l'acquisition de 5 climatiseurs mobiles réversibles multifonctions et de 3 ventilateurs oscillants électriques pour un montant de 2 595.00€ HT. Ce montant nous sera remboursé intégralement par EDF qui a réceptionné notre demande dans les délais impartis. Je vous tiendrai informé de la réponse d'EDF sur ce dossier.

Je vous remercie de m'avoir écouté pour ce mot du maire, un peu long certes, mais nécessaire.

II] COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

- **Décision n° 2026-04 (04/08/2026) :** Virement de crédits d'investissement de 4 305,63 € (relevés sur l'Espace Bauchet) pour financer l'acquisition du terrain de la grotte (1 843,00 €), la signalisation routière (540,00 €) et l'accès à la maison médicale (1 922,63 €).
- **Décision n° 2026-05 (28/08/2026) :** Abrogation de la décision n° 2026-02 et acceptation d'un don sans charge de 200,01 € de M. Michel PETIT, inscrit au compte 75888.

III] DELIBERATIONS :

Le précédent procès-verbal de la séance n° 2026/05 du 6 juillet 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : Création de la commission municipale en charge du chantier de la Grotte et désignation des membres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Grotte de Notre-Dame-de-Lourdes qui avait été érigée par M. Théophile GUERANGER à la fin du 19ème siècle est maintenant la propriété de la commune et qu'il convient de constituer une commission dédiée pour les travaux de réfection.

Monsieur le Maire précise que cette commission aura pour missions de concevoir et préparer les travaux de restauration de la Grotte. Il conviendra d'établir des propositions chiffrées à présenter au Conseil Municipal pour approbation. Le chantier sera suivi par les membres de la commission avec l'appui des services municipaux.

Monsieur le Maire propose de confier l'animation de cette commission à **Madame Sandrine FIEVET, Adjointe au maire**.

Après appel aux candidatures, sont désignés membres de ladite commission :

1. **Sandrine FIEVET**
2. **Sabine GARBE**
3. **Christian DIRUIT**
4. **Annie DAMIENS**

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la création de la commission « Restauration de la Grotte » pour la durée du présent mandat ;
- **VALIDE** les membres listés ci-dessus.

ADOPTE : à 15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

OBJET : Désignation du correspondant Défense

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de la circulaire du ministère de la Défense du 26 octobre 2001 et des instructions ministérielles relatives au renforcement du lien Armée-Nation, il convient de désigner au sein du Conseil Municipal un correspondant défense.

Le correspondant défense assure une mission d'information, de sensibilisation et de relai de la politique de défense nationale au niveau local. Ses missions principales s'articulent autour de trois axes :

1. **La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :** information et sensibilisation des jeunes citoyens de la commune en lien avec les autorités militaires ;
2. **Le devoir de mémoire :** contribution à l'organisation des cérémonies patriotiques et au souvenir du monde combattant ;
3. **Le lien Armée-Nation :** diffusion des informations relatives à la défense nationale, au civisme et aux réserves armées auprès des habitants de la commune.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Madame Anne-Sophie LEMAIRE, en qualité de **correspondant défense** pour la commune de Berles-au-Bois ;
- **CHARGE** le Maire de transmettre la présente délibération ainsi que les coordonnées du correspondant défense (adresse postale, téléphone et courriel) à la Délégation Militaire Départementale du Pas-de-Calais (DMD 62) et à M. le Préfet du Pas-de-Calais.

ADOPTE : à 15 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Demandes de subventions et plan de financement — Travaux de rénovation du réseau d'eau potable (AEP) et réfection des trottoirs de la Rue du Moulin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation et d'aménagement de la Rue du Moulin.

L'opération comprend deux volets distincts :

1. **Création et réfection des trottoirs** (sécurisation piétonne, accessibilité) — opération rattachée au **Budget Principal de la Commune**.
2. **Renouvellement du réseau d'eau potable AEP et reprise des branchements** — opération rattachée au **Budget Annexe de l'Eau**.

À partir des études techniques et des estimations financières disponibles, le montant prévisionnel global de l'opération est estimé à plus de **110 000,0€ HT.**

Le montant global estimé de l'opération dépassant le seuil de **100 000,00 € HT**, la désignation de l'entreprise réalisatrice se fera ultérieurement par la voie d'un **marché public de travaux** (Procédure Adaptée - MAPA) soumis aux règles de publicité préalable et de mise en concurrence conformément au Code de la commande publique.

Avant de lancer la procédure de marché public qui engagerait les dépenses de la commune, il convient de solliciter auprès des partenaires institutionnels des subventions.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe des travaux de rénovation du réseau d'eau potable et de réfection des trottoirs de la Rue du Moulin ainsi que leur enveloppe financière prévisionnelle estimée à au moins 110 000.00 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel par volet (Budget Principal et Budget Annexe) ;
- **SOLICITE** officiellement l'octroi des subventions les plus élevées possibles auprès des organismes partenaires :

- **Pour le volet Trottoirs (Budget Commune) :**
 - La Préfecture du Pas-de-Calais au titre de la **DETR** ;
 - Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre du **FARDA** et du **MMU** ;
 - Le Conseil Régional Hauts-de-France au titre du **FAPL**.

- **Pour le volet Eau Potable (Budget Annexe Eau) :**
 - L'**Agence de l'Eau Artois-Picardie** ;
 - La Préfecture du Pas-de-Calais au titre de la **DETR**.

- **PREND ACTE** que l'attribution des travaux fera l'objet d'une procédure formelle de marché public de travaux (MAPA avec publicité) compte tenu du montant supérieur à 100 000 € HT ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à lancer la consultation de marché public et à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTE : à 15 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

Mmes PIGACHE – LEMAIRE – GARBE – DAMIENS interviennent et confirment que ce tronçon est à refaire car il y a eu beaucoup de fuites récemment.

M PETIT leur répond qu'en effet, c'est ce tronçon qui est prioritaire. Il rappelle également qu'il y a encore d'autres rues à faire : la rue Georges Camus et une partie de la rue de Fer. Il rappelle d'ailleurs l'importance de faire un maximum de demandes de subventions, car l'État continue de réduire les recettes des collectivités.

OBJET : Programme global d'aménagement des cimetières, de rénovation du mur et de modernisation de l'éclairage de l'école — Demande de subvention au titre du FARDA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la volonté de la municipalité d'engager des travaux d'investissement cette année de rénovation du patrimoine, de transition énergétique et d'aménagement du cadre de vie pour les bâtiments publics et espaces communaux.

Ce programme regroupe les cinq opérations complémentaires suivantes :

1. **Végétalisation et aménagement paysager de l'ancien cimetière :** 2 105,00 € HT *(2 515,50 € TTC)* ;
2. **Végétalisation et aménagement paysager du nouveau cimetière :** 2 635,00 € HT *(3 144,80 € TTC)* ;
3. **Travaux de rejointoiement, nettoyage et remplacement de briques du mur de l'école publique :** 1 900,00 € HT *(2 280,00 € TTC - Entreprise Capiaux Julien)* ;
4. **Remplacement des éclairages de l'école par des panneaux LED haute efficacité énergétique :** 795,55 € HT *(954,66 € TTC - Fourniture Rexel)* ;
5. **Aménagement, sécurisation et mise en valeur du puits communal :** 8 333,33 € HT *(10 000,00 € TTC - Enveloppe budgétaire affectée lors du vote du budget)*.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'opération du puits communal, une enveloppe globale de 10 000,00 € TTC (8 333,33 € HT) a été attribuée lors du vote du budget primitif, les devis de maçonnerie et de ferronnerie/vitrage étant en cours de finalisation.

Le montant total prévisionnel de ce programme s'élève à **15 768,88 € HT** *(soit 18 894,96 € TTC)*.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le programme d'investissement global et son enveloppe prévisionnelle totale de **15 768,88 € HT** *(18 894,96 € TTC)* ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel récapitulé ci-dessous :
 -Subvention FARDA sollicitée auprès du Conseil Départemental (20 %) : **3 153,78 €**
 -Autofinancement Commune HT (80 %) : 12 615,10 €

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du **FARDA** auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les devis complémentaires, à retenir les entreprises et à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTE : à 15 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Fleurissement des voyettes communales — Demande de subvention au Conseil Régional au titre du dispositif « Biodiversité et Ruralité »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité offerte par le Conseil Régional Hauts-de-France à travers son dispositif « Biodiversité et Ruralité ». Ce programme permet de financer des dépenses engagées pour la préservation de la biodiversité et l'aménagement paysager.

Il est proposé de mobiliser ce levier financier pour réaliser le fleurissement et la végétalisation des diverses voyettes borgnes de la commune.

Les devis quantitatifs et estimatifs étant en cours de consultation auprès des fournisseurs, la présente délibération fixe une enveloppe financière prévisionnelle maximale de **5 000,00 € HT** pour la constitution du dossier.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de fleurissement et de végétalisation des voyettes communales ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel indicatif suivant :
 -Enveloppe prévisionnelle maximale HT : 5 000,00 €
 -Subvention Région sollicitée (jusqu'à 80 % du montant éligible) : 4 000,00 €
 -Autofinancement Commune HT (minimum 20 %) : 1 000,00 €

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Régional Hauts-de-France au titre du dispositif « Biodiversité et Ruralité » ;

- **S'ENGAGE** à maintenir et entretenir les aménagements réalisés conformément aux règles du dispositif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les devis requis, à finaliser le dossier technique et à signer tout acte nécessaire.

ADOPTE : à 15 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

Mme PIGACHE demande qui va assurer l'entretien de ces aménagements.

M. PETIT indique que cette tâche sera confiée à La Vie Active.

M. BRASSART intervient en soulignant que cela représentera de la charge de travail supplémentaire, d'autant plus que la commune ne dispose pas d'employé communal.

M. PETIT confirme ces propos en rappelant les difficultés et les mauvaises expériences rencontrées par le passé.

M. BRASSART nuance en rappelant qu'à l'époque des deux anciens employés (« les deux Pascal »), les choses se déroulaient pourtant très bien.

M. PETIT l'invite alors à trouver la « perle rare » sachant travailler efficacement.

Mme. DAMIENS demande quelles sont précisément les ruelles concernées par ce fleurissement.

M. PETIT précise qu'il s'agit des voyettes borgnes, notamment celles de la rue du 8 Mai 1945 et de la rue du Moulin. Il rappelle au passage l'intention de la municipalité de récupérer les voyettes indûment annexées par certains riverains afin de réaffirmer les droits de la commune.

OBJET : Amélioration du confort thermique des bâtiments publics — Pose de films antisolaires (École et Mairie) — Demandes de subventions (AMI FDE 62, Programme EduRénov' / Banque des Territoires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'engager des travaux d'isolation thermique passive sur les bâtiments communaux, en particulier **l'école publique** et **la Mairie**, afin de lutter contre les surchauffes estivales et de garantir un confort thermique adapté aux élèves et au personnel enseignant.

L'opération porte sur la fourniture et la pose de films de protection antisolaire repositionnables**,** de brise-soleils sur les surfaces vitrées orientées, de lames réfléchissantes ou encore de l'installation de volets. Ce dispositif permet de rejeter une part importante de l'énergie solaire en été tout en conservant les apports calorifiques naturels durant la période hivernale.

Afin de financer ce projet au taux le plus avantageux pour les finances communales, Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de demande de subventions et d'accompagnement auprès des partenaires institutionnels suivants :

1. **La FDE 62 :** Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires résilients : adapter nos communes aux épisodes de canicule » (taux de subvention de 50 % HT) ;
2. **La Caisse des Dépôts / Banque des Territoires :** Au titre du programme national **EduRénov'** dédié à la rénovation et à l'adaptation climatique des écoles publiques ;

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'équipement des surfaces vitrées de l'école publique et de la Mairie ;

- **APPROUVE** le dépôt du dossier de candidature à l'AMI « Territoires résilients » de la FDE 62 avant la date limite du 7 janvier 2027 ;

- **APPROUVE** la sollicitation de l'accompagnement technique et financier du programme **EduRénov'** (Banque des Territoires) pour le volet scolaire ;

- **SOLLICITE** les aides financières les plus élevées possible auprès de la FDE 62 et de la Caisse des Dépôts (EduRénov') ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les devis d'entreprises spécialisées, à signer l'ensemble des dossiers de subvention, conventions et pièces administratives afférentes à ce projet.

ADOPTE : à 15 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Maîtrise des coûts de l'énergie — Participation à l'expérimentation de contrôle interne des factures d'énergie (Cabinet New Energy / FDE 62)

Monsieur le Maire présente la proposition formulée par la FDE 62 en partenariat avec le cabinet **New Energy** visant à réaliser une analyse approfondie et un audit de l'historique des factures d'électricité et de gaz de la commune sur les 5 dernières années.

L'objectif est d'identifier les anomalies de facturation, les surtaxes ou erreurs d'indexation afin d'obtenir le remboursement des sommes trop-versées par la collectivité.

Ce dispositif est proposé dans le cadre d'une phase de test de 12 mois sans aucun frais d'abonnement ni risque financier :

- Aucun coût fixe pour la commune ;
- Rémunération exclusivement au succès (33,33 % HT prélevés uniquement sur les sommes effectivement remboursées ou récupérées par la commune).

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

- **VALIDE** la participation de la commune de Berles-au-Bois à la phase d'expérimentation du contrôle d'historique des factures d'énergie proposée par New Energy et la FDE 62 ;

- **AUTORISE** la transmission des données de facturation et d'accès aux compteurs pour les besoins exclusifs de cet audit ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société New Energy.

ADOPTE : à 15 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Réseau d'éclairage public souterrain et aérien - Adhésion au marché groupé de géoréférencement (Classe A) de la FDE 62 et désignation du prestataire Nord-DT

Monsieur le Maire rappelle l'obligation légale faite aux collectivités (réforme DT/DICT - art. 219 de la loi du 12 juillet 2010) de disposer d'une cartographie géoréférencée de haute précision (Classe A : incertitude ≤ 40 ou 50 cm) pour l'ensemble des réseaux sensibles souterrains, dont l'éclairage public.

La Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) a passé un marché public à l'échelle départementale pour la réalisation de ces prestations de détection et de géoréférencement.

L'entreprise **Nord-DT** a été retenue par la FDE 62 pour un coût moyen négocié de 0,85 € / mètre linéaire enterré et un coût de 0.20€ / mètre linéaire aérien.

Afin de mettre la commune en conformité réglementaire pour la réponse aux DT/DICT, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce marché groupé porté par la FDE 62.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Berles-au-Bois au marché groupé de géodétection et de géoréférencement de l'éclairage public souterrain porté par la FDE 62 ;

- **AUTORISE** la réalisation des prestations cartographiques sur le territoire communal par l'attributaire du marché, l'entreprise **Nord-DT** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention d'application, bon de commande ou document relatif à ce marché.

ADOPTE : à 15 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Renouvellement d'un bail rural à ferme — Parcelle section ZC n° 30 (Mme Christine PIGACHE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les **deux baux à ferme** consentis le 30 juin 2017 à **Madame Christine PIGACHE**, demeurant 18 rue du Moulin à Berles-au-Bois, sont arrivés à leur terme le **30 juin 2026**.

Ces baux portent sur des parcelles communales situées au lieu-dit « Les Dix », cadastrées comme suit :
1. **Premier bail :** Parcelle Section ZC N° 30 d'une superficie de **1 ha 21 a 77 ca** ;
2. **Second bail :** Parcelle Section ZC N° 30 d'une superficie de **1 ha 20 a 37 ca**.

*Soit une contenance globale sous baux de **2 ha 42 a 14 ca**.*

Conformément aux dispositions des articles L. 411-46 et suivants du Code rural et de la pêche maritime relatifs au statut du fermage, le preneur dispose d'un droit au renouvellement de ses baux. Madame Christine PIGACHE ayant sollicité la reconduction de ces contrats d'exploitation et répondant à l'ensemble des conditions légales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les **deux baux ruraux à ferme** pour une nouvelle période de **9 années consécutives**, à compter du **1er juillet 2026**.

Les fermages seront révisés et calculés conformément au statut du fermage, sur la base de l'arrêté préfectoral annuel fixant le prix des fermages dans le département du Pas-de-Calais et de l'indice national des fermages en vigueur.

Madame Christine PIGACHE ne prend pas part au vote.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement des **deux baux à ferme** au profit de **Madame Christine PIGACHE** portant sur les propriétés communales cadastrées Section ZC N° 30 (lieu-dit « Les Dix ») pour une contenance totale de **2 ha 42 a 14 ca** (respectivement 1 ha 21 a 77 ca et 1 ha 20 a 37 ca) ;

- **FIXE** la durée de ces deux nouveaux baux à **9 années entières et consécutives**, prenant effet au **1er juillet 2026** pour se terminer le **30 juin 2035** ;

- **RAPPELLE** que les fermages annuels seront calculés et actualisés chaque année conformément au statut du fermage et à l'indice national des fermages publié par arrêté préfectoral ;

- **PRÉCISE** que l'ensemble des autres charges et conditions figurant aux baux initiaux demeurent inchangées ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux baux à ferme renouvelés ainsi que tout document ou acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE : à 14 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Convention de bail professionnel – Demande d'extension du cabinet des kinésithérapeutes et contre-proposition communale

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 24/02 du 2 février 2024 portant approbation de la convention de location professionnelle au sein de la Maison de Soins Pluridisciplinaires (1 rue Camille Camus) au profit de M. Przemyslaw CZYZ et Mme Agnieszka PAWLAK-CZYZ pour un montant mensuel de 200,00 €.

Il leur rappelle également que chaque local est loué à hauteur de 100.00€ pour chaque professionnel de santé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formalisée par les praticiens visant à louer 2 boxes supplémentaires (précédemment occupés par le Dr BRAY), portant leur occupation à 6 boxes au total (soit plus de 52 % de la surface utile du bâtiment), moyennant un loyer global proposé de 450,00 € / mois, une durée portée à 9 ans et l'installation à leur frais d'un plateau technique.

Après examen et débat au sein du Conseil Municipal, l'assemblée relève les points suivants :

1. **Équilibre financier :** Le montant de 450,00 € pour 6 boxes apparaît nettement inférieur à la valeur locative des locaux réhabilités.
2. **Attractivité médicale :** La réservation de plus de la moitié de la surface utile de la maison médicale à une seule discipline doit s'accompagner d'une juste contrepartie financière tout en veillant à ne pas compromettre l'accueil futur d'autres professionnels de santé.
3. **Sécurité du bâtiment public :** La collectivité doit impérativement conserver un accès de secours, d'urgence et de maintenance technique à l'ensemble du bâtiment.

En conséquence, le Conseil Municipal souhaite formuler une contre-proposition ferme mais équilibrée, garantissant la pérennité de l'activité des kinésithérapeutes tout en préservant l'intérêt communal.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

- **REJETTE** la demande de nouveau bail aux conditions financières (450,00 € / mois) et techniques proposées par M. et Mme CZYZ ;

- **APPROUVE** le principe d'une contre-proposition de la commune pour la location globale des 6 boxes aux conditions suivantes :

 -Loyer mensuel principal : 600,00 € / mois (six cents euros), révisable annuellement selon l'indice ILAT ;
 -Durée du bail professionnel : 6 ans reconductibles ;

-Travaux et aménagements : L'ensemble des équipements et aménagements du plateau technique reste à la charge exclusive des preneurs, sans participation financière de la commune ;
-Destination des locaux : Exercice exclusif de la profession de masseur-kinésithérapeute et des activités de santé, de prévention, de rééducation et de reconditionnement physique qui s'y rattachent ;
-Accès et sécurité : Maintien obligatoire d'un pass de sécurité et d'accès d'urgence au profit de la Mairie bailleuse ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision à M. et Mme CZYZ et à signer l'avenant ou le nouveau bail professionnel si cette contre-proposition est acceptée par les praticiens.

ADOPTE : à 15 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Remboursement de frais avancés pour le compte de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'organisation des festivités du 14 Juillet ainsi que de la maintenance courante des équipements publics communaux, certaines dépenses matérielles urgentes et de petit montant ont été avancées personnellement par des élus et des personnels de la collectivité.

Afin de permettre la régularisation comptable et le mandatement de ces dépenses au bénéfice des personnes ayant fait l'avance de trésorerie, Monsieur le Maire présente le détail des factures et pièces justificatives acquittées ci-dessous :

1. **Festivités du 14 Juillet (Décorations) :**
 - **Bénéficiaire :** Madame Anne-Sophie LEMAIRE
 - **Objet :** Achat de décorations pour les festivités du 14 Juillet
 - **Montant : 18,92 € TTC**
2. **Festivités du 14 Juillet (Jeux et animations) :**
 - **Bénéficiaire :** Madame Sabine GARBE
 - **Objet :** Achat de jeux prévus pour les animations du 14 Juillet
 - **Montant : 6,95 € TTC** *(détail : 1,98 € TTC + 4,97 € TTC)*
3. **Maintenance du patrimoine et des espaces publics :**
 - **Bénéficiaire :** Monsieur Dominic FITZPATRICK
 - **Objet :** Achat d'un jeu de clés Torx indispensables pour la maintenance et la sécurisation des aires de jeux de l'espace Bauchet
 - **Montant : 19,99 € TTC**

Montant total global des remboursements : 45,86 € TTC
Monsieur le Maire précise que l'ensemble des pièces justificatives (factures acquittées et tickets de caisse) a été vérifié et sera joint aux mandats de paiement transmis au Trésor Public.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le remboursement des frais avancés pour le compte de la commune à hauteur des montants réels acquittés, récapitulés comme suit :
 - **18,92 € TTC** à Madame Anne-Sophie LEMAIRE (décorations du 14 Juillet) ;
 - **6,95 € TTC** à Madame Sabine GARBE (jeux du 14 Juillet) ;
 - **19,99 € TTC** au Secrétaire de Mairie (outillage de maintenance pour l'aire de jeux de l'espace Bauchet) ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune aux articles et chapitres budgétaires correspondants ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats de paiement correspondants auprès de la trésorerie et à signer tout document afférent à cette régularisation.

ADOPTE : à 15 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Festivités de Noël - Composition des cadeaux de noël et programmation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des devis ont été demandé aux fournisseurs pour la composition des colis de Noël.

Ils seront composés pour les adultes de :

-Charcuterie/Viandes (GARBE ET LETURGE).
-Champagne (DOURY).
-Fromages. (Les 3 Bastions).
-Bocaux/Conserves (LECLERC).

Les colis seront préparés le vendredi 18 décembre 2026 et distribués le samedi 19 décembre 2026 par les conseillers municipaux.
Le spectacle de Noël est programmé pour le dimanche 20 décembre 2026 à 15h30.

Madame Sabine GARBE ne prend pas part au vote.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer les devis auprès des fournisseurs suscités
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à inscrire les dépenses aux comptes afférents

ADOPTE : à 14 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

Mme THUILLIEZ demande pourquoi il n'est pas envisagé de remplacer les boîtes de conserves par du saumon fumé.

M. BRASSART suggère quant à lui d'ajouter des sacs d'endives à 2 €.

M. PETIT répond que l'approvisionnement en endives poserait un problème de logistique puisqu'il faudrait aller les chercher. Il rappelle par ailleurs que le colis proposé est de très bonne qualité et représente un coût non négligeable.

Mme DAMIENS propose de maintenir la composition telle quelle, soulignant que la composition actuelle plait beaucoup aux habitants.

III] QUESTIONS DIVERSES

1. M. BRASSART indique qu'en tant que référent incendie, il a été informé par le chef de caserne d'une réunion ayant eu lieu mardi dernier. Il demande pourquoi la mairie, qui avait reçu un courriel à ce sujet, ne l'en a pas avisé, et réclame également son arrêté de nomination.
 M. PETIT répond que ce courriel aurait dû lui être adressé directement par la caserne. Il lui rappelle que l'arrêté lui avait été remis en main propre, tout en précisant qu'une copie lui sera renvoyée s'il a été perdu.

2. M. BRASSART souhaite être présent lors de la sélection du futur employé polyvalent qui doit prendre ses fonctions ce mois-ci et dit que les habitants de Berles-au-Bois doivent être prioritaires.
 M. PETIT rappelle que cette décision relève de l'autorité territoriale et répond qu'il verra quant à sa présence.

3. M. BRASSART intervient au sujet de la sécurité routière rue de la Haute Borne, constatant que rien n'a encore été entrepris.
 M. PETIT explique que la commission sécurité routière s'est réunie pour définir les chantiers prioritaires et que des entreprises doivent être rencontrées afin d'établir des devis. Il lui rappelle qu'il a déjà répondu à cette question deux fois.

4. M. BRASSART signale que le miroir de la rue de Bailleulval n'a toujours pas été remplacé.
 M. PETIT indique que la société Remco a été sollicitée pour procéder au remplacement et qu'un devis est en attente. Elle sera relancée car elle doit procéder à l'installation d'un abribus dans la même rue.

5. M. BRASSART regrette qu'aucun représentant de la municipalité n'ait été présent à la fête du village de Souastre.
 M. PETIT précise qu'il y a contribué en envoyant un chèque et en présentant ses excuses pour son absence.

6. M. BRASSART ajoute qu'il s'est également rendu à la fête de la Chapelle, déplorant un manque de soutien aux événements locaux et suggérant qu'une présence y serait souhaitable.
 Mme DAMIENS et M. DIRUIT affirment qu'ils étaient pourtant bien présents à cet événement. Mme PIGACHE et M. PETIT signalent qu'ils étaient également présents.
 Mme GARBE indique de son côté qu'elle était exceptionnellement absente pour des raisons personnelles et qu'elle avait présenté ses excuses.